

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 29 septembre 2016

Le vingt-neuf septembre deux mille seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal - rue de la Herse - sous la présidence de Monsieur Yves MARIE, Maire.

### Présents :

Yves MARIE, Jack PROUTHEAU, Sylvie DOUCET, Antony DOUEZY, Bruno ALAMICHEL, Michel DAUPTAIN, Pierre COUTURIER, Christian LAPEYRE, Myriam ROUILLARD, Murielle MARINELLI-LAVIGNE, Henri FERRO, Lydia GALOPIN, Sophie GOUMAZ, Nathalie BIETRY, Axel TROTIGNON, David BOURGEOIS (à partir de 21h06), Alexandre DAVAL, Lionel GUYOMARD

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Julie LECOMTE donne pouvoir à Yves MARIE  
Eric TABARINO donne pouvoir à Axel TROTIGNON  
Adrienne PETIT donne pouvoir à Pierre COUTURIER  
Elodie GRYGULA donne pouvoir à Lydia GALOPIN

### Absents excusés :

Romain GRUGIER, Véronique VAUDELLE

### Absent :

Peggy GUILLER

Le Maire nomme Antony DOUEZY secrétaire de séance.

### Préambule

Le Maire informe l'assemblée de la démission de Lucie ANDRIEU de son poste de Conseillère Municipale. Il fait lecture de sa lettre de démission.

### Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2016

Aucune remarque n'est formulée.

*Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.*

## **I / INFORMATIONS**

### **1. Comptes rendus, rapports et courriers divers**

*Commissions municipales :*

- Compte rendu de la Commission Urbanisme du 30 août.

*Communauté de communes du Val de Voise :*

- Compte rendu de la Commission Environnement du 24 mai ;
- Rapport d'activité 2015 ;
- Comptes rendus des séances du Conseil Communautaire du 21 juin et 5 juillet.

*Divers :*

- Compte rendu de la séance du SIRMATCOM du 30 juin ;
- Rapport d'activité 2015 du SIRMATCOM ;
- Compte rendu du 14 septembre du cabinet Verdi relatif aux travaux d'extension du réseau d'assainissement ;
- Procès-verbal sommaire de la séance du Conseil d'Administration du CCAS du 8 septembre.

Le Maire fait lecture de la liste des documents transmis.

Alexandre DAVAL revient sur le rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes. Il constate qu'un véhicule de la collectivité a été prêté fréquemment à une commune qui n'appartenait pas à la Communauté de Communes. Le Maire confirme qu'il s'agit d'une anomalie. Ce véhicule a été prêté de façon récurrente depuis juin 2015 à la Commune d'Auneau avant son entrée dans la collectivité. Ce prêt n'a fait l'objet d'aucune facturation, c'est une décision abusive. Henri FERRO ajoute qu'aucune information n'a été donnée aux délégués communautaires, c'est lamentable.

Alexandre DAVAL note, pour autant, que le rapport est élogieux, ce qui lui paraît biaiser la réalité. Il manque notamment des éléments sur le conflit qui oppose la Commune de Gallardon à la Communauté de Communes. Par ailleurs, aucune mention n'est faite sur les irrégularités de délais entre les Conseils Communautaires espacés de plus de trois mois.

Le Maire précise que l'affaire du prêt de véhicule est un élément marginal mais qu'il est toutefois révélateur du fonctionnement global.

## **2. Enquête publique unique**

Par arrêté du 21 septembre 2016, le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur l'élaboration du plan local d'urbanisme et la suppression de plans d'alignements départementaux.

Elle se déroulera du 18 octobre 2016 au 19 novembre 2016.

Un registre d'enquête et un dossier de chaque projet seront déposés en mairie de Gallardon à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, pendant toute la durée de l'enquête publique, afin que chacun puisse en prendre connaissance et déposer ses observations.

Le Tribunal Administratif a désigné Monsieur Dominique FORTEAU en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et Madame Yvette CHAILLOU en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.

Le Commissaire Enquêteur tiendra ses permanences en mairie les :

- Mardi 18 octobre de 8h30 à 12h00 ;
- Mercredi 9 novembre de 14h00 à 17h00 ;
- Samedi 19 novembre de 8h30 à 12h00.

Les observations peuvent également être adressées à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie, Place du Jeu de Paume 28320 GALLARDON

A l'issue de l'enquête publique, les rapports et conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables en mairie pendant 1 an.

Le Maire précise que l'enquête publique constitue la phase finale avant l'approbation du PLU. Il revient sur les plans d'alignements décidés à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle qui n'ont plus lieu d'exister et qui paralysent les propriétaires concernés.

Après l'enquête publique et le rapport du Commissaire Enquêteur, l'examen des remarques du public sera effectué puis les PPA (Personnes Publiques Associées) seront à nouveau consultées pour avis et éventuelles modifications à la marge avant approbation par le Conseil. Une finalisation courant du premier trimestre 2017 est envisageable.

Alexandre DAVAL se renseigne sur la communication au public de la tenue de l'enquête publique.

Le Maire précise que l'information donnée est de deux ordres :

- L'information règlementaire : affichage en Mairie et insertion dans deux journaux locaux
- L'information supplémentaire : divers affichages sur les panneaux communaux dans les hameaux ; utilisation de la borne lumineuse et du site internet.

Le Maire rappelle également tous les éléments qui ont pu être diffusés à l'occasion des réunions publiques, les comptes rendus de conseil municipaux et dans les bulletins municipaux.

## **II / DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

### **1. DPU (Droit de Prémption urbain)**

Date de dépôt	Notaire	Nom	terrain	Cadastre	Superficie	
24/06/2016	MAITRE MUNOZ	LEDUC/BOUAMOUD	29 RUE PORTE DE CHARTRES	AC 339	354 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 27/06/2016
24/06/2016	MAITRE MUNOZ	MARMONTEIL/CALU	63 ROUTE DE MAINTENON	AD 264	848 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 27/06/2016
05/07/2016	CAUSSE	BARZIC	16 RUE PIERRE MARTIN	AC 916/919	64 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 05/07/2016
02/08/2016	BCMGB	LEFEVRE	38 RUE DE LA FONTAINE	AC 235	221 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 2/08/2016
04/08/2016	MAITRE BOZELLEC	LEGLAND	3 CHEMIN DES BOIS	AC 13	394 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 4/08/2016
04/08/2016	MAITRE JOURDIN	SCI HORUS	18 PLACE DE L'EGLISE	AC 445	172 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 4/08/2016
08/08/2016	MAITRE JOURDIN	VIANA DA SILVA Fatima	15 ROUTE DE GERMONVAL	ZI 445	142 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 08/08/2016
09/08/2016	TECHNIQUES TOPO	GOSELIN CHRISTIAN	10 RUE PORTE MOUTON	AC 534	97 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 09/08/2016
09/08/2016	MAITRE MUNOZ	LIDOINE DANIEL	40 GRANDE RUE MONTLOUET	266 B 1296/266 B/420	571 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 09/08/2016
09/08/2016	MAITRE MUNOZ	RICHARD FREDDY	12 RUE PORTE MOUTON	AC 533	82 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 09/08/2016
23/08/2016	MAITRE BABEY DOS SANTOS	RIVIERE CORINNE	6 RUE PORTE MOUTON	AC 810	163 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 23/08/2016
26/08/2016	Notaires PB ASSOCIES	DELIGNE ALINE	16/18 RUE PIERRE MARTIN	AC 917/918/377	86 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 29/08/2016
02/09/2016	MAITRE MUNOZ	POIRET/FERNANDEZ	ROUTE D AUNEAU	AB 319/321	262 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 2/09/2016
08/09/2016	MAITRE DALLENS	FARRUGIA	5 RSD DE LA TOUR	ZK358	390 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 9/09/2017

### **2. Dépenses comprises entre 500,00 € HT et 25 000,00 € HT**

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
DUMENY MAIN	Chéneaux résine toiture	CTM	10 435.65	12 522.78	INV
EIFFAGE ENERGIE	Tvx sur radians gaz	Gymnase	1 648.00	1 977.60	FCT
ENGIE	Recherche panne caméra	Parking de la Tour	545.00	654.00	FCT
FRANCO BELGE	Blocs secours – partie locative	Bâtiment GERMONVAL	918.90	1 102.68	FCT
PIGEON GRANULATS	Gravillon	Cimetières	718.50	862.20	FCT

Le Maire fait lecture de la liste des achats.

## **III / DECISIONS – DELIBERATIONS**

### **1. Fonds de péréquation 2016**

La péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.

Cette subvention permet à la Commune, sur la base d'un montant plafonné (86 000 € HT en 2016, comme en 2015), de récupérer des recettes à hauteur de 50 % pour les investissements non subventionnés par ailleurs, soit 43 000 €.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter le fonds de péréquation pour les investissements 2016.*

## **2. Désaffectation d'une partie des sentes n°7 et n° 31 à Montlouet en vue de leur aliénation**

Dans le cadre de ce projet d'aliénation, le Conseil Municipal du 21 mars 2016 s'est prononcé favorablement pour la mise en enquête publique.

Elle s'est déroulée du 16 juin 2016 au 30 juin 2016. Pour rappel, l'agent en charge de l'urbanisme a été nommé Commissaire enquêteur.

Le Commissaire enquêteur a remis son rapport au Maire avec un avis favorable pour l'aliénation, considérant que :

- La partie de la sente n° 7 concernée n'existe plus depuis plusieurs années ;
- La partie de sente n° 31 n'est plus utilisée, ni même matérialisée ;
- Il existe un chemin de contournement ;
- Aucune remarque n'a été formulée sur le registre d'enquête.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête publique sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien de ces chemins.

En conséquence, le Maire propose de procéder à l'aliénation de cette partie de sente selon les conditions suivantes :

- désaffecter la partie de sente n° 7 d'une superficie de 33 m<sup>2</sup>, mitoyenne aux parcelles 266B n°341, 343, 449 en vue de sa cession ;
- désaffecter la partie de sente n° 31 d'une superficie de 55 m<sup>2</sup>, mitoyenne aux parcelles 266B n° 343, 344 en vue de sa cession ;
- retenir comme prix de vente 200 € pour la partie de sente n° 31 (estimation du Domaine : 140 €) et de 150 € pour la partie de sente n°7 (estimation du Domaine : 80 €) ;
- facturer aux acquéreurs les autres frais inhérents à la vente, notamment de géomètre, soit 360 € TTC (arpentage) pour la partie de sente n° 31, 300 € pour la partie de sente n° 7 et de publication foncière de l'acte administratif de vente, soit quelques dizaines d'euros.
- considérer que les éventuels frais de bornage sont à la charge des acquéreurs.

Dans la perspective d'un avis favorable du Conseil, les riverains seront « mis en demeure » pour acquérir cette partie de sente aux conditions prévues. Cette formulation contractuelle n'oblige pas les riverains à acheter mais leur octroie la priorité. Ils devront se manifester par écrit sur leurs intentions.

Si un acquéreur se manifeste, une délibération nominative de vente sera prise.

Pierre COUTURIER signale l'attention à porter sur les sentes qui recèlent des canalisations communales, notamment d'eaux pluviales dans ce secteur. Le Maire précise que ce n'est, en l'espèce, pas le cas, les canalisations se trouvent de l'autre côté de la voirie.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour :*

- *désaffecter la partie de sente n° 7 d'une superficie de 33 m<sup>2</sup>, mitoyenne aux parcelles 266B n°341, 343, 449 en vue de sa cession ;*
- *désaffecter la partie de sente n° 31 d'une superficie de 55 m<sup>2</sup>, mitoyenne aux parcelles 266B n° 343, 344 en vue de sa cession ;*
- *retenir comme prix de vente 200 € pour la partie de sente n° 31 et de 150 € pour la partie de sente n°7 ;*

- facturer aux acquéreurs les autres frais inhérents à la vente, notamment de géomètre, soit 360 € TTC (arpentage) pour la partie de sente n° 31, 300 € pour la partie de sente n° 7 et de publication foncière de l'acte administratif de vente, soit quelques dizaines d'euros.
- considérer que les éventuels frais de bornage sont à la charge des acquéreurs.

### 3. Création de poste – adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe

La Commune a recruté un jeune en contrat d'avenir, à plein temps, en 2013 pour 3 ans.

Ce poste supplémentaire a notamment permis de reprendre en régie, la tonte des terrains de football. Il a également permis de pallier un départ à la retraite (poste à plein temps) pour l'entretien des extérieurs du complexe sportif et du vestiaire du stade de football.

Le contrat se termine le 1<sup>er</sup> décembre et le travail effectué par le jeune recruté reste de qualité. Par ailleurs, les missions sont nécessaires et incompressibles.

En conséquence, le Maire propose de nommer l'agent sur le premier grade de la filière technique. Il convient à ce titre de créer le poste qui n'existe pas actuellement dans le tableau des effectifs.

Le Maire rappelle les avantages liés aux contrats aidés. Le contrat d'avenir permet également d'accompagner un jeune à entrer dans l'emploi, c'est une mission sociale. Le départ en retraite permet d'envisager l'intégration d'un nouvel agent. Une autre solution consisterait à reprendre un contrat d'avenir. Toutefois, le Maire pense que le Conseil doit s'engager dans une éthique, il ne faut pas construire sur du sable et favoriser la précarité.

Alexandre DAVAL ajoute qu'il est normal de confirmer l'engagement pris il y a 3 ans.

Antony DOUEZY précise qu'il s'agit de l'esprit du dispositif, soit de former et d'intégrer ce type de profil.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour une nomination à compter du 2 décembre 2016.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Situation actuelle (depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2016)			Situation future (à compter du 29 septembre 2016)		
Grades	Postes		Grades	Postes	
	Existants	Pourvus		Existants	Pourvus
<i>Filière Administrative</i>			<i>Filière Administrative</i>		
Attaché principal	1	1	Attaché principal	1	1
Attaché	0	0	Attaché	0	0
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> cl	1	1	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> cl	1	1
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> cl	0	0	Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> cl	0	0
Rédacteur	0	0	Rédacteur	0	0
Adj adm Principal 1 <sup>ère</sup> cl	0	0	Adj adm Principal 1 <sup>ère</sup> cl	0	0
Adj adm Principal 2 <sup>e</sup> cl	0	0	Adj adm Principal 2 <sup>e</sup> cl	0	0
Adj adm 1 <sup>ère</sup> cl	1	1	Adj adm 1 <sup>ère</sup> cl	1	1
Adj adm 2 <sup>ème</sup> cl	3	3	Adj adm 2 <sup>ème</sup> cl	3	3
<i>Filière technique</i>			<i>Filière technique</i>		
Technicien principal 2 <sup>e</sup> cl	0	0	Technicien principal 2 <sup>e</sup> cl	0	0
Technicien	0	0	Technicien	0	0
Agent de maîtrise princ	1	1	Agent de maîtrise princ	1	1
Agent de maîtrise	0	0	Agent de maîtrise	0	0
Adj tech Principal 1 <sup>ère</sup> cl	2	2	Adj tech Principal 1 <sup>ère</sup> cl	2	2
Adj tech Principal 2 <sup>e</sup> cl	0	0	Adj tech Principal 2 <sup>e</sup> cl	0	0
Adj tech 1 <sup>ère</sup> cl	5	5	Adj tech 1 <sup>ère</sup> cl	5	5
Adj tech 2 <sup>ème</sup> cl	8	8	Adj tech 2 <sup>ème</sup> cl	9	8
<i>Filière Animation</i>			<i>Filière Animation</i>		
Animateur	0	0	Animateur	0	0
Adj anim Principal 1 <sup>ère</sup> cl	0	0	Adj anim Principal 1 <sup>ère</sup> cl	0	0
Adj anim Principal 2 <sup>e</sup> cl	0	0	Adj anim Principal 2 <sup>e</sup> cl	0	0
Adj anim 1 <sup>ère</sup> cl	4	4	Adj anim 1 <sup>ère</sup> cl	4	4
Adj anim 2 <sup>ème</sup> cl	8	6	Adj anim 2 <sup>ème</sup> c	8	6

<u>Filière Culturelle</u>			<u>Filière Culturelle</u>		
Assistant Conserv Pat	1	0	Assistant Conserv Pat	1	0
Adj Patri Principal 1 <sup>ère</sup> cl	0	0	Adj Patri Principal 1 <sup>ère</sup> cl	0	0
Adj Patri Principal 2 <sup>e</sup> cl	1	1	Adj Patri Principal 2 <sup>e</sup> cl	1	1
Adj Patrimoine 1 <sup>ère</sup> cl	2	1	Adj Patrimoine 1 <sup>ère</sup> cl	2	1
Adj Patrimoine 2 <sup>ème</sup> cl	0	0	Adj Patrimoine 2 <sup>ème</sup> cl	0	0
<u>Filière Police</u>			<u>Filière Police</u>		
Chef de service PM	0	0	Chef de service PM	0	0
Brigadier Chef Principal	2	2	Brigadier Chef Principal	2	2
Brigadier	0	0	Brigadier	0	0

Catégorie A : 1

Catégorie B : 1 + 1 poste non pourvu

Catégorie C : 34 + 4 postes non pourvu

Postes non pourvus : Adjoint Patrimoine 1<sup>ère</sup> classe : à supprimer après avis CT/CHSCT du 24 novembre  
 Assistant du Patrimoine : à garder dans la perspective du retour de l'agent  
 2 Adjoints d'animation 2<sup>ème</sup> cl : à supprimer après avis CT/CHSCT du 24 novembre  
 1 Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe : à pourvoir le 2 décembre

#### **4. Rapport sur l'eau 2015**

Dossier suivi par Pierre COUTURIER

Le rapport a été transmis à l'assemblée. Il a fait l'objet d'une présentation le 20 septembre à la Commission DSP par VEOLIA notre fermier.

Le rendement 2015 est estimé à 88,1 % (91,4 % en 2014, 84,5 % en 2013, 81,2 % en 2012, 87,7 % en 2011 et 76,3 % en 2010).

Le Maire donne la parole à Pierre COUTURIER.

La réunion a permis de rencontrer les nouveaux responsables de Veolia.

Pierre COUTURIER évoque la qualité de l'eau. La Commission a relancé l'idée de communiquer sur les incidences du perchlorate présent dans l'eau, par le biais des prochaines factures aux abonnés.

Les principaux éléments :

- Baisse du rendement de 3,3 % ;
- Nécessité de changer la canalisation route d'Epernon. La conduite à Baglainval reste la priorité, soit sur 600 mètres plus 20 branchements en plomb en 2017 auxquels sera ajouté celui du presbytère ;
- Nombre d'abonnés : 1 482
- 30 km de réseau, soit 20 km de canalisations principales plus 10 km de branchements ;
- Consommation : 124 l/jour/habitant. Certaines communes sont en dessous de 100 l/jour/habitant ;
- La consommation a augmenté ;
- Encore environ 180 branchements à traiter (une vingtaine en 2017).

Le Maire rappelle que le rendement de 88,1 % reste excellent. L'agence de l'eau préconise un minimum de 69,1 %.

La politique d'investissement de la Commune entreprise depuis plusieurs années permet de renouveler notre réseau plus rapidement qu'il ne s'use.

Pierre COUTURIER conclut en précisant qu'il faut rester vigilant au rendement.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide le rapport sur l'eau 2015.

## 5. Investissements inférieurs à 500,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
LEADER COLLECTIVITE	Armoires de rangement + à clés	CTM	391.44	469.72	INV
MSD	Panneaux entrée ville	Montlouet	139.70	167.64	INV

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour affecter en investissement l'achat des petits matériels selon le tableau.

## **IV / QUESTIONS DIVERSES**

### Signalétique du complexe Guy Beaufile

Suite à l'inauguration du « complexe Guy Beaufile », Alexandre DAVAL préconise que la signalétique soit donc modifiée. Le Maire précise, qu'à ce jour, il n'existe pas de signalétique en ville orientant vers le complexe. Bruno ALAMICHEL évoque une perspective d'évolution éventuelle.

### Quelques dates

- 9 octobre : repas de la FNACA
- 16 octobre : repas des anciens
- 10 novembre : inauguration du Centre Technique Municipal en présence de Monsieur le Préfet et de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture. Pour rappel, l'Etat a contribué au financement du projet à hauteur de 90 000 €

### Vitesse excessive des véhicules Route de Maintenon

Nathalie BIETRY alerte le conseil sur la dangerosité de la route de Maintenon compte tenu de la vitesse excessive de certains véhicules qui de surcroît provoquent des accrochages avec les véhicules stationnées au bord du trottoir. Elle préconise l'abaissement de la vitesse à 50 km/h.

Le Maire rappelle que le sujet de la vitesse des véhicules est récurrent sur l'ensemble du territoire de la Commune. Il n'est pour autant pas envisageable de multiplier les ralentisseurs et rares sont les personnes qui acceptent ce type d'équipement devant leur habitation.

Le Maire explique qu'il a sollicité le Conseil Départemental pour réduire la vitesse à 50 km/h puisqu'il s'agit d'une voirie départementale. Le Conseil Départemental a apporté une réponse négative car il s'avère que la distance est trop importante entre le Mesnil et Baglainval pour justifier une limitation à 50 km/h, ce tronçon étant considéré comme hors agglomération.

Par ailleurs, le problème des stationnements en dehors des endroits matérialisés augmente les difficultés de circulation et paradoxalement peut favoriser une vitesse excessive.

### Extension du réseau de collecte d'assainissement au Mesnil et à Baglainval

La première réunion pour la préparation des travaux s'est tenue le 14 septembre. L'opération durera au moins 6 mois pour les travaux sur le domaine public. Une réunion publique est programmée le 7 octobre à 19 heures à la salle polyvalente.

### Coupure d'eau du 29 septembre

L'ensemble de la Commune a été privé d'eau pendant environ 2 heures. Dès le matin, la Communauté de Communes, responsable de la production d'eau a été alertée. Il s'est avéré que le forage de Montgrand a disjoncté probablement dans la nuit, ce qui a conduit à ce que le château d'eau soit vidé. Une fois l'anomalie identifiée et le forage rétabli, il a donc fallu réemplir le château d'eau avant que la situation ne redevienne à la normale.

Ce problème met en lumière que la Communauté de Communes ne dispose pas de système d'alerte de type télésurveillance pour prévenir ce type d'incident. Ce type de coupure d'eau généralisée pose de sérieux soucis pour les professionnels comme les commerçants ou les entreprises qui en ont besoin dans leur activité.

Jack PROUTHEAU signale que la canalisation d'eau entre le château d'eau et Montlouet pose régulièrement des problèmes de grosses fuites. Pierre COUTURIER précise que la qualité de la canalisation n'est peut-être pas adaptée. De surcroît, le cheminement de la conduite n'a pas été pris en compte lors du remembrement, la canalisation se retrouve ainsi au milieu des champs.

#### Installation dans les nouveaux ateliers techniques

Les anciens ateliers sont déménagés, ils seront bientôt détruits et feront place au projet d'une résidence de quinze logements sociaux dont douze en accessibilité pour personnes à mobilité réduite.

#### Ancien collègue

Le Maire informe que la restitution à la Commune par le Conseil Départemental est en cours pour une vente à l'euro symbolique à la SA Eure-et-Loir habitat, également pour un projet de construction d'environ quinze logements sociaux à destination en priorité à des personnes âgées.

Ce deuxième programme de logements sociaux contribuera également à améliorer notre pourcentage de 14 % actuel.

#### Nouvelle Communauté de Communes

Dans sa première phase, l'ensemble des compétences des actuelles Communautés de Communes seront reprises dans leur intégralité. La nouvelle collectivité aura un an ou deux ans selon les compétences pour s'harmoniser. Elle devra en effet déterminer les compétences qu'elle gardera et celles qui seront restituées aux communes. Le Maire rappelle que la Commune de Gallardon sera représentée par quatre délégués.

#### Déploiement de la fibre optique

Le Maire donne la parole au public présent qui s'interroge sur les délais de mise en place de la fibre optique. Le Maire rappelle que le TTHD (très haut débit d'au moins 100 mégas) sera déployé devant chaque habitation. Ensuite les opérateurs prendront contact avec les particuliers. A ce jour, seul SFR s'est positionné. La connexion devrait être opérationnelle courant 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire clôt la séance et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation.

La séance est levée à 22h15

Le Maire  
  
Yves MARIE